

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/12/2024

N/Réf. : WMB40019_735_PUN

Gest. : AA/BL

V/Réf. : 2328-0045/02/2024-128PR

Corr DPC: Bruno Lefrancq

NOVA : 17/PFU/1935333

WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-jardin "Le Logis"

(= cités-jardins classées comme ensemble)

PERMIS UNIQUE : Restaurer l'espace vert à l'angle des avenues du Daim et du Ramier avec la rue de la Hulotte - projet "Square de la Paix"

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 6/12/2024, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 18/12/2024, concernant la demande sous rubrique.

Contexte patrimonial

Les Cité-Jardins « Le Logis – Floréal » sont classées comme ensemble par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 15.02.2001

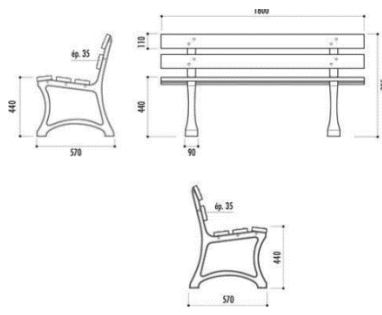
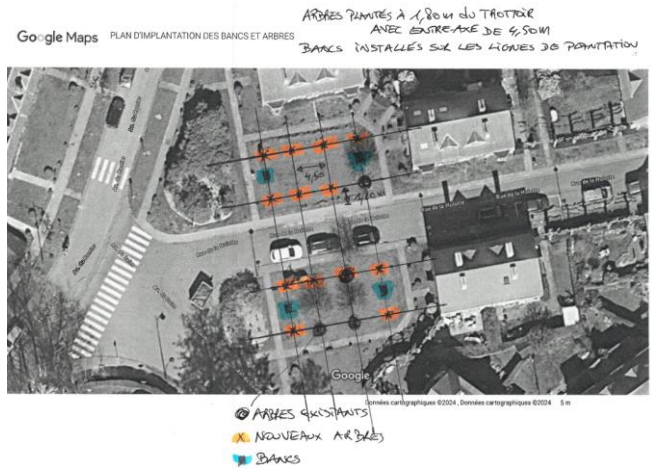
Historique de la demande

La CRMS n'a pas été consultée en amont sur cette demande.

Analyse de la demande

La demande émane du Logis-Floréal sc. Elle concerne un projet intitulé « Square de la Paix », qui propose un aménagement paysager des deux espaces verts à l'entrée de la rue de la Hulotte (juste après le carrefour avec les avenues du Daim et du Ramier) en hommage à Mr Jean Van Lierde, ancien habitant du Logis, militant pacifiste et antimilitariste (15-02-1926 / 15-12-2006). Les interventions suivantes sont proposées :

- Regarnir les deux espaces arborés de griottiers (7+5) en laissant les 4 aubépines restantes terminer leur vie.
- Installer quatre bancs « Dresde » semblables à ceux de l'avenue Louis Vander Swaelmen.
- Remplacer une trentaine de dalles-ciment 30x30 abîmées par de nouvelles recouvertes d'une couche de céramique portant un message de paix



Extraits du dossier de demande

Avis

La CRMS rend un avis conforme favorable sous conditions.

Elle souscrit au projet et à ses intentions et aux grandes options pour le concrétiser. Sur le plan du patrimoine, elle est favorable à la replantation à cet endroit qui constituera une amélioration de la situation existante et permettra de renouer avec la probable composition d'origine. Les deux espaces concernés par la demande étaient en effet composés, assurément dès 1953, de manière symétrique, avec 24 aubépines, respectivement 3 alignements de 4 arbres de part et d'autre. Dès les années 1970, les rangées médianes -plus malades- sont supprimées (photos aériennes 1971 et 1987). Il ne reste aujourd'hui que 4 sujets « reliques ». Pour cette raison, la CRMS souscrit à une nouvelle composition de plantations sans rangée centrale, ce qui assurera assez d'espace pour le développement harmonieux des nouveaux sujets, notamment en termes de luminosité. Par contre, bien que les griottiers possèdent de belles qualités, il importe de respecter le plan de plantation d'origine et par conséquent de remplacer les aubépines abattues par la même espèce.



1953



1971



1987

Orthophotoplans Extraits Brugis



2024

Avant de procéder aux travaux, il convient de mieux étudier et préparer le dossier. Les documents fournis sont extrêmement sommaires et ne permettent pas de garantir la réussite de l'opération ni en termes de composition que de conditions de plantation et croissance des sujets. Il convient, au minimum, de définir/détailler :

- le choix des essences : elles devront être identiques aux sujets 'reliques' encore en place (port, couleur, feuillage, ...)
- les tailles et modes de réalisation des fosses de plantation (grandes et bien préparées),
- vérifier (améliorer si nécessaire) l'adéquation de composition du sol existant pour la croissance des nouveaux sujets (a-t-il eu un rôle dans la perte des sujets disparus ?),
- traiter les aubépines « reliques » existantes : décompaction et aération du sol, taille de la couronne, en préparation de la concurrence future et en vue d'une composition équilibrée et symétrique des rangées,
- assurer une gestion des gazons après plantation : tonte des bords (60/75 cm) le long des chemins, désherber, protection des troncs, ..
- ...

Le remplacement d'une trentaine de dalles en ciment abîmées par de nouvelles recouvertes d'une couche de céramique avec un message de paix est une belle initiative, mais elle devrait pouvoir se réaliser sans intervenir sur la lisibilité des espaces publics classés. Leur nombre pourrait être réduit et l'implantation se limiter aux deux allées à l'arrière des massifs de rhododendrons. Le nouveau plan sera soumis à l'approbation préalable de la DPC. Sur les dalles, la CRMS recommande l'usage d'un message à compréhension universelle, ce qu'un dessin sans texte facilite. La CRMS valide enfin le choix des bancs dont le plan d'implantation sera aussi soumis à la DPC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : blefrancq@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;